

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 8 fr. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A. EWIG, Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30 Faits divers... 15

RÉSERVES SONT FAITES On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 9.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 13 Juillet 1880.

Chronique générale.

La loi d'amnistie qui est exécutoire aujourd'hui s'applique à tous les condamnés de la Commune. Sur le nombre de 805 subsistant encore ces jours-ci, il n'y a que dix-sept exclus du bénéfice de l'amnistie, et encore, dit le Temps, « on croit, par un examen plus attentif des dossiers, pouvoir en ramener le nombre à neuf ». Ces derniers ne comprennent aucune personnalité politique : ce sont pour la plupart des condamnés de droit commun avant l'insurrection de 1874.

En vertu de l'amnistie, M. Alphonse Humbert a été mis avant-hier en liberté. Sont rentrés hier soir à Paris : Henri Rochefort, Arthur Arnould et quelques autres proscriés de Genève. Lissagaray est également arrivé de Londres à Paris.

Félix Pyat, Vallès, Thiess doivent revenir dans le courant de la semaine. Il paraît que la rentrée d'Henri Rochefort à Lyon a été avant-hier un véritable triomphe. Voici la dépêche que nous trouvons dans le Mot d'Ordre :

« Lyon, 11 juillet, 10 h. 40, soir. Rochefort vient d'arriver à la gare des Brotteaux. Réception enthousiaste. Accueilli aux cris de : Vive la République ! Vive l'amnistie ! Vive Rochefort ! Un punch lui est offert par le comité de l'Alliance républicaine. »

La même réception enthousiaste a dû lui être faite à sa rentrée dans Paris. De tous les condamnés de la Commune, Henri Rochefort est la personnalité la plus importante, et comme il va fonder l'Intransigeant, nouvelle feuille radicale, il semble désigné naturellement pour prendre la tête du parti.

Avant-hier déjà a reparu la Marseillaise qui avait cessé sa publication depuis plusieurs mois.

Par décision du 6 de ce mois, sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, le Président de la République a accordé des grâces, commutations ou réductions de peines, à 4,345 condamnés pour crimes ou délits de droit commun, détenus à la Guyane française, à la Nouvelle-Calédonie et dans les maisons centrales, pénitenciers agricoles et autres prisons de France et d'Algérie.

Le nombre des magistrats démissionnaires est actuellement de 155.

Il est à peu près certain que la session parlementaire sera close jeudi.

M. l'Evêque d'Angers a toujours l'intention de prendre la parole dans la discussion du projet de loi relatif à la « gratuité » de l'enseignement primaire ; mais cette discussion n'a pu encore être reprise.

La grande nouvelle du jour hier à la Bourse a été la mort de M. Isaac Pereire, décédé à Armanvillers. On avait annoncé sa maladie samedi dernier, mais rien ne faisait prévoir un dénouement aussi prompt. Cette mort a causé une forte dépréciation, principalement sur le Mobilier espagnol.

On lit dans l'Union :

« Le bruit court que le gouvernement tolérerait le 14 juillet toutes les manifestations. Comme il cherche un prétexte pour expulser de nouvelles congrégations, il suffirait de quelques vauxiens soudoyés pour faire une démonstration contre les maisons religieuses. La bande irait casser les vitres à

coups de pierres, et le lendemain, pouvant dire que les congrégations sont des prétextes de désordres, le gouvernement en expulserait quelques-unes.

« On parle de ce petit complot. »

Nous lisons dans la Décentralisation : « Il n'est bruit à Lyon que d'une organisation de gens de sac et de corde qui, le 14 juillet, ne se contenteraient pas de manifestations républicaines, mais se porteraient à des violences contre les couvents, contre l'Université catholique et contre les journaux conservateurs.

« Nous ne voulons pas savoir ce qu'il y a de vrai dans ces rumeurs publiques ; ce n'est pas à nous qu'il appartient de le rechercher.

« Mais que l'autorité se tienne pour avertie. S'il éclate le moindre désordre, si la moindre violence est commise, nous en rendrons responsable d'abord le préfet du Rhône, qui n'aurait pas pris les mesures nécessaires. »

Nous lisons dans la Sentinelle du Midi :

« Mercredi soir, entre huit et neuf heures, un individu parcourait nos rues en criant : « Dépêche arrivant de Paris à l'instant même ! Conspiration des Jésuites contre la République française ! »

« Trouve-t-on qu'il n'y a pas suffisamment d'excitations de toutes sortes contre les ordres religieux, pour tolérer de tels cris et surtout à pareille heure ?

« N'est-il pas pitoyable de voir une administration municipale assez oublieuse de tous ses devoirs pour laisser publier de semblables annonces qui ne peuvent avoir d'autre but que de troubler et exciter les esprits et de pousser à l'émeute ?

« Serait-ce à cela que viserait M. le maire de Toulon ? »

Les excitations à la guerre civile que le gouvernement républicain laisse se produire librement méritent d'être notées.

Voici ce que dit le Père Duchêne au sujet de la fête du 14 juillet :

« Nous resterons froids comme le marbre au milieu de cet étourdissement de la bourgeoisie, condamnée à disparaître. Nous traverserons la fête comme les philosophes de l'Orgie romaine, de Couture, et nous évoquerons le souvenir de Brutus, méditant la perte du dictateur de sa patrie. »

Et l'organe du prolétariat ajoute :

« Que le peuple n'oublie pas que les mêmes hommes qui remètront, mercredi, des drapeaux aux colonels des régiments, ont jadis demandé la suppression des armées permanentes pour capter ses suffrages. Que de sang aussi, après (sic) la redingote de tous ces chefs de corps ! »

Que penseront M. Gambetta et M. Grévy de cette froide rancune, de cet arrêt suprême qui les condamne ? C'est l'ombre de Banco au milieu de leurs festins et de leurs fêtes.

La singulière circulaire de M. le ministre de la guerre sur la gendarmerie a été portée à la tribune du Sénat par l'honorable M. Baragnon. L'éloquent sénateur n'a pas eu de peine à démontrer le grotesque et l'odieux de la mesure prise par M. le général Farre. M. Farre et M. Ferry font la paire ; leur haine contre la Religion ne les fait reculer ni l'un ni l'autre, ni devant aucune sottise, ni devant aucune atteinte à la liberté. M. Farre aime mieux que ses gendarmes restent ignorants que d'être instruits par des Frères ou par des ecclésiastiques.

A la tribune, M. Farre a légèrement atténué les bévues qu'il avait commises dans sa circulaire ; il a déclaré qu'il avait seulement engagé les gendarmes à s'adresser à l'instituteur officiel, mais qu'il ne leur en avait pas donné l'ordre. M. Baragnon a fait ressortir avec son talent habituel l'importance de la déclaration ministérielle. Dans sa circulaire, M. le ministre de la guerre « parlait de l'ins-

FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

L'ORPHELINE DU 41^e

(Suite.)

Les anges avaient fait du salon un Capharnaüm à décourager une Danaïde de l'ordre. Sur les sièges, à terre, sur les meubles, traînaient des quilles, un manchon, des pantins, le chape de l'Inde de madame leur mère et un tire-botte. Le tapis était souillé de boue. Les boiseries maculées de confitures, d'encre. Luisa s'essuyait les mains dans les rideaux de damas. Fernand se roulait dans le chape de l'Inde. Millia accusa les anges de désordre. Elle en était elle-même l'incarnation vivante. En Afrique, elle contrariait beaucoup Néréisse et Camille avec ce défaut. Leurs nombreux domestiques ne parvenaient pas à ranger les choses à mesure qu'elle les dérangeait. Dans son appartement de Rennes, c'était idem. L'entrepris des laquais et des caméristes était idem. J'entrepris des laquais et des caméristes étaient idem. J'entrepris des laquais et des caméristes étaient idem. J'entrepris des laquais et des caméristes étaient idem.

aimable accueil. Il passa dans son atelier, où était son secrétaire, pour écrire à madame Merrey de lui accorder la faveur de me garder quelque temps. Une ponctuation d'horreur et de consternation retentit. Nous volâmes à l'atelier.

M. Casildo, d'un doigt tragique, indiqua à sa femme une toile, jadis un portrait, barbouillée de noir d'ivoire : ça et là des plaques de couleur chair, roses, brunes, transparaient la lugubre couche.

— Oh ! le monsieur à barbe rouge ! crièrent Luisa et Fernand en se cachant derrière nous. C'était Croquemitaine : nous l'avons tué, papa !

Papa lâcha à leur adresse un hérétique juron sous l'invocation de Notre-Dame-del-Pilar, qui aurait à Séville conduit son auteur droit au bûcher ; et, s'emparant des bambinos, il vous les régala d'une volée de taloches qui ne laissait rien à désirer comme quantité et qualité.

— Veillez donc mieux sur vos enfants, madame, dit-il à la mère, dont la progéniture beuglait comme des veaux. Je vous avais sommé de ne leur point ouvrir l'atelier.

Millia se défendit du reproche de négligence, bien qu'elle fût patente. Le mari répliqua, Millia répartit. Le peintre démonté prit un air à la Fra-Diavolo, redoutable pour la fin d'un cinquième acte dans la Sierra-Nezada. Millia, à l'air orangeux, changea de tactique et baissa de ton.

— Au bout de tout ça, Philippe, dit-elle négligemment, je ne vois pas un malheur à nous arracher les cheveux.

— Une toile de perdue.

— Une de retrouvée.

— Tu dors éveillée.

— Je ne dors pas. Ton portrait s'est métamorphosé en un tableau de genre que le livret désignera : Un effet d'ombre avant le lever de l'aurore, ou danse de Sénégalais en costumes naturels durant une nuit sans lune. Je défie le critique le plus acharné de ne pas convenir que la peinture est d'une vérité réaliste, saisissante.

— Je ne suis ni pour l'ombre ni pour les nègres ; je vote pour Chat noir endormi dans les souterrains de la tour du Nord, et Perspective de jour à minuit, dit M. Equez en riant.

A la plaisanterie, tout en colère qu'il était, Philippe Casildo partit aussi de rire. Je m'unis à eux. Les enfants aux éclats de notre bonne humeur, oubliant les taloches paternelles, tournèrent leur hein, hein, hein, en ah, ah, ah, et ce chorus final termina le mélodrame en comédie-vaudeville.

Madame Merrey m'accorda un mois de congé. Je me fis expédier des vêtements et ma bourse, car j'étais dans une maison où l'on menait train de prince. Les peintres recevaient la cour et la noblesse. Tous les jours c'était table ouverte aux amis, aux clients, tous les soirs salon. Le champagne coulait, le feu brûlait, l'argent roulait, les créanciers réclamaient.

La senora donnait le ton à Rennes. Elle y importait les modes parisiennes du lendemain, le genre des lionnes.

La province, malgré ses visées de décentralisation, professe un singulier respect pour ce qui est, ce qui vient de Paris, hommes ou choses. Millia l'espagnole, pètrie de distinction, de grâce, fraîchement échappée de la Chaussée-d'Antin, faisait loi.

La capitale de la Bretagne ne s'entretenait que d'elle, de ses chiffons, de ses chevaux, des chasses qu'elle dirigeait, du jeu d'enfer qu'elle jouait, des paris excentriques qu'elle perdait, des cavaliers qu'elle mettait sur les dents, et — quand je parus — de son amie la pupille du 41.

— Avec tes robes noires et tes beautés d'Alger, tu passerais pour ma femme de chambre, m'avait observé Millia. Je ne veux pas de ça. Tu vas reprendre ton rang. Je te patronnerai, je répandrai ton histoire, laisse-moi faire, j'intéresserai à toi Rennes, les Rennais et Rennaises.

Je la laissai faire. Elle fit si bien qu'elle me rendit le sujet des conversations de la ville entière, et m'habilla dans des toilettes d'une élégance folle qui m'affichaient. Les journaux publièrent un précis de ma naissance, de mes malheurs, de mon adoption. La préfecture, la cour, la division s'occupèrent de l'orpheline. Les bourgeois, le peuple chuchotaient en me voyant passer dans les rues molle-

tituteur congréganiste pour le proscrire, de l'instituteur laïque pour l'imposer. Dans son discours, il s'est contenté de renvoyer le gendarme à l'instituteur public, et, comme dans beaucoup de communes l'instituteur public est un frère, M. le général Farre a dit exactement à la tribune le contraire de sa circulaire.

Nous croyons savoir que M. de Freycinet a donné sa parole d'honneur de ministre à S. E. le nonce qu'il ne serait pris aucune mesure d'expulsion contre les congrégations, sans avis préalable. Comme la parole de M. de Freycinet change avec son intérêt, nous ne savons pas au juste s'il faut croire aujourd'hui à ce qu'il disait hier. (Guienne.)

Les Jésuites expulsés de la rue de Sèvres ont obtenu la permission d'aller « en visite » chez leurs trois confrères qui sont restés dans l'établissement.

Des gens malintentionnés ont répandu le bruit dans les campagnes que les Jésuites recevaient un traitement du gouvernement et que c'était par économie qu'on les avait chassés. C'est un mensonge. Non-seulement les Jésuites n'ont jamais reçu un sou du gouvernement, mais ils ont toujours payé, comme tous les citoyens, leurs contributions, cote personnelle, impositions mobilière et immobilière.

On annonce la démission de plusieurs présidents de tribunaux. Après la magistrature debout, la magistrature assise. Nous nous y attendions.

Le citoyen comte de Brancion, ex-officier, ex-préfet de Nantes, a exécuté, à Nice, une vaillante charge contre deux pauvres Jésuites italiens, logés à un cinquième étage, et auxiliaires du curé de Notre-Dame-du-Port.

Le citoyen préfet est revenu victorieux de son expédition.

Nous trouvons dans le *Triboulet*, qui n'a pas été poursuivi la semaine dernière, deux petits faits qui sont bons à reproduire. Voici le premier; il prouve que les roses ont des épines dans le métier de crocheteur :

« Aux environs d'Annonay, trente gendarmes (pauvres soldats) sont commandés pour expulser trois jésuites. Un spectateur appartenant à l'une de nos premières familles, le comte de T..., ne peut s'empêcher de protester. On l'empoigne, on le conduit devant le préfet, qui s'était fait un bonheur d'assister à cette petite fête.

— Qui êtes-vous ? demanda le fonctionnaire.

— Je suis le comte de T...

— Vous n'êtes pas poli, monsieur, reprend le crocheteur officiel, est-ce votre titre

ment étendue dans une calèche ou fièrement campée à cheval : La voilà !... c'est elle !... J'étais l'actualité du moment; on se disputait à qui m'inviterait, me féliciterait.

(A suivre.) AUGUSTA COUPEY.

Théâtre de Saumur.

Vendredi 16 juillet 1880.

UNE SEULE REPRÉSENTATION DONNÉE PAR

M. DUPUIS

du théâtre des Variétés.

LA FEMME A PAPA

Comédie-opérette en 3 actes, de A. Millaud et Hennequin, musique d'Hervé.

M. DUPUIS jouera le double rôle du baron Florestan de la Boucanière père, et Aristide son fils, qu'il a créé à Paris.

Les autres rôles seront joués par MM. Cornaglia, Dumoulin, Petit, Desclos, Brunet, M^{me} de Savenay, M^{lle} L. Franck, Marie Laurent, Belval, Louise Rivir, Malvina et Georgina.

Le spectacle commencera par :

Un *Huissier galant*, comédie en 1 acte, de M. Hennequin, jouée par MM. Dumoulin, Cornaglia, M^{lle} L. Franck et Belval.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

qui vous empêche de vous découvrir devant moi ?

— Certainement, quand on porte un nom comme le mien, on ne se découvre pas devant un préfet de la R. F. »

La leçon était juste. — Dans certaine ville du centre, elle a été plus dure :

« Un gentilhomme, membre du Jockey-Club, avait une sœur religieuse aux Carmélites. Inquiet du sort que lui faisaient les décrets du 29 mars, notre ami court chez le préfet et lui demande s'il a reçu des ordres pour l'expulsion des Carmélites.

— Non, monsieur, répond l'homme à la livrée, et c'est un regret pour moi que de ne pouvoir chasser ces filles...

— Ajoutez ici toutes les épithètes que peut vous suggérer votre expérience du savoir-vivre républicain. Notre ami prit tranquillement le fonctionnaire par le collet et lui administra par deux fois sa botte à la chute des reins.

— Quand le moment sera venu, nous ne trouverons pas assez de bottiers en France pour subvenir aux commandes qui leur seront faites en vue du même usage. »

Et puisque nous tenons le *Triboulet*, citons aussi ces réflexions au sujet des 500,000 francs votés pour la fête du 14 juillet :

« L'hiver dernier, il a fallu leur faire honte pour les déterminer à jeter une maigre aumône aux malheureux perdus de froid et mourants de faim; mais aujourd'hui, en ayant l'argent des contribuables ! Le lampion est dieu, et le verre de couleur son prophète.

— On nous fera croire que le pêcheur bas-breton qui est en ce moment occupé à ravauder ses filets sur la grève, ou que le montagnard de l'Auvergne qui écosse ses châtaignes sur le seuil de sa hutte, se sont réveillés l'autre matin en se disant : « C'est égal ! je m'ens fier d'être Français, puisqu'on m'autorise à payer quelques chandelles romaines de plus aux Parisiens. »

Il était cependant si simple de demander à la Ville de Paris la totalité de l'argent dont on aura besoin pour amuser son bon peuple. Cette Ville de Paris est d'un exigeant qui n'a pas de nom. Soit qu'elle brûle ses maisons, soit qu'elle les illumine, il faut toujours que ce soit la France entière qui paye la note. »

INCIDENT

RELATIF A L'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR

A la Chambre des députés.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget du ministère des finances.

M. Berger appelle l'attention du ministre sur les exclusions des concours publics pour les emplois du ministère, à raison de motifs politiques.

Un préfet a refusé, pour des motifs de cette nature, de signer la nomination d'un jeune homme déclaré admissible au surnumérariat des contributions directes.

Il a envoyé à Paris un rapport signalant sa famille comme cléricale et hostile aux institutions actuelles. (Bruit.)

L'orateur ajoute qu'ayant demandé des explications au ministre, il n'a reçu aucune réponse.

Jamais rien de semblable n'a eu lieu sous les gouvernements précédents. (Dénégations à gauche.)

L'institution des concours constitue un contrat moral entre le gouvernement et les candidats.

Si les conditions du concours sont remplies, le candidat doit être admis.

L'orateur demande si le gouvernement se croit en droit d'exclure les candidats qui n'ont pas l'orthodoxie politique. (Très-bien ! à droite.)

M. le sous-secrétaire d'Etat aux finances répond que c'est le préfet qui nomme aux fonctions du surnumérariat. Le préfet de Maine-et-Loire a usé de son droit en refusant de nommer le jeune homme en question. Celui-ci n'a pas usé de son droit de recours au ministre des finances, lequel n'a pas eu connaissance du fait.

Toutes les fois que le gouvernement saura qu'un agent des finances est hostile aux institutions actuelles, il l'exclura de l'administration. (Bruit à droite.) Toutes les fois qu'il se présentera un candidat ennemi de ces institutions, il refusera de le nommer. (Applaudissements à gauche.)

M. Rouher rend hommage à la crudité de

ce langage. Il faut aux aspirants aux fonctions publiques un certificat de civisme. (Très-bien ! à droite.)

Le système pratiqué aujourd'hui conduit à l'arbitraire le plus odieux. (Bruit à gauche.)

L'orateur rappelle qu'il a eu sous ses ordres le président actuel du conseil et tout le personnel des ponts-et-chaussées. Jamais un ingénieur, un conducteur n'a été frappé pour cause politique. (Bruits divers.) Des membres des ponts et chaussées appartenaient cependant à l'opinion républicaine.

M. Duportal déclare qu'il était employé dans la Compagnie du Midi et que M. Rouher l'a fait congédier.

M. Rouher dit que la logique ordonne de supprimer les concours.

M. le ministre des finances dit que pour l'administration financière il y a non concours, mais examen.

Le préfet reste libre de ne pas nommer. Si l'affaire en question est portée devant le ministre des finances, il l'examinera avec sollicitude. Il n'a jamais rayé de nom sur la liste des admissibles.

Toutefois, un employé qui criait en pleine rue : A bas la République ! a été destitué.

On ne demande pas aux fonctionnaires de faire de la candidature officielle, ils sont libres de leurs votes; mais, en dehors de leur bureau, ils ne doivent pas discréditer le gouvernement de la République. (Très-bien ! à gauche.)

M. Rouher constate qu'il n'y a rien à dire contre cette doctrine. Quant à la candidature officielle, on peut la pratiquer sans l'avouer. C'est ce que fait le gouvernement.

En ce qui concerne les examens, l'orateur n'admet pas qu'on ne suive pas la liste d'admissibilité. Mieux vaut l'absence d'examen.

M. le ministre donne lecture du décret conférant aux préfets le droit de nommer le surnuméraire sur la liste des admissibles.

M. Berger donne lecture de la lettre qu'il avait adressée au ministre. Le jeune homme dont il s'agit n'avait aucun précédent politique.

La discussion générale est close.

Etranger.

ITALIE. — Le bruit se répand à la Chambre qu'un traité secret vient d'être signé entre l'Angleterre et l'Italie.

Il y a un mouvement inusité aux ministères de la guerre et de la marine et un très-grand nombre d'officiers ont reçu l'ordre de rejoindre en toute hâte leurs régiments. M. Braila, actuellement à Vienne, doit venir passer quelques jours à Rome avant de retourner à Athènes.

Le Pape a convoqué tous les cardinaux présents à Rome pour leur faire part de ses résolutions à l'égard du gouvernement français.

Une rupture diplomatique entre la France et le Saint-Siège est considérée comme inévitable.

ANGLETERRE. — L'Albanie compte 3 millions d'habitants; la Grèce n'en a que 2 millions cinq cent mille; il en résulte que la lutte étant à peu près égale entre les deux pays, la Porte n'interviendra pas si les Albanais veulent, comme tout le fait présumer, en venir aux mains avec les troupes helléniques.

Les deux ligues albanaises qui viennent de faire la paix entre elles n'ont reçu ni armes ni munitions de Constantinople. Tout a été acheté et payé argent comptant à Birmingham. C'est en faisant peser des impôts extraordinaires sur les populations et en refusant de payer les taxes ottomanes que les deux ligues ont réuni les fonds nécessaires à ces achats.

Il est probable, d'après la réserve même observée par lord Granville et M. Gladstone, que le cabinet britannique n'interviendra qu'après quelques rencontres entre les Albanais et les Grecs.

— Malgré toutes les assurances pacifiques du gouvernement anglais, la plus grande activité règne à l'arsenal de Woolwich et cent cinquante ouvriers environ viennent d'être embauchés pour travailler à la confection des cartouches.

TURQUIE. — On mande de Constantinople : « On assure que l'Angleterre et l'Autriche

donneraient à la Porte un délai de trois semaines pour la restitution de Dulcigno au Monténégro, sans quoi l'Angleterre, par mer, et l'Autriche, par terre, emploieraient la force. »

Chronique militaire.

L'Armée française annonce que M. de général Savin de Larclause, commandant la 17^e brigade de cavalerie, succède à M. le général Lewal comme commandant de l'école militaire supérieure.

M. le général Warnet, sous-chef du service d'état-major au ministère de la guerre, remplace M. le général Savin de Larclause à la tête de la 17^e brigade de cavalerie.

Par décret du 8 juillet, M. Roussel (Louis-Eduard), colonel de l'ancien corps d'état-major, sous-chef d'état-major du 8^e corps d'armée, est nommé colonel du 419^e régiment d'infanterie, en remplacement de M. de l'Espée, mis en non-activité par retrait d'emploi.

M. le colonel de l'Espée a fait ses adieux aux officiers du 419^e de ligne.

Ces officiers avaient offert un punch à leur chef. Il l'a refusé, de peur d'attirer sur eux les rigueurs ministérielles. Cependant le régiment se cotise et lui offrira un objet d'art, en témoignage de ses regrets.

Les réservistes des classes 1874 et 1875 et les hommes qui marchent avec ces classes et qui n'ont pas été appelés au printemps (infanterie, chasseurs à pied, sapeurs-pompiers, génie, gendarmerie, troupes d'administration) sont convoqués :

1^o Ceux des 7^e, 8^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e et 18^e corps d'armée pour le 21 août;

2^o Ceux des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 9^e, 10^e, 11^e corps et du gouvernement de Paris pour le 1^{er} septembre. Les intéressés ne recevront pas d'appel individuel. La barbe et les cheveux devront être coupés à l'ordonnance avant l'arrivée au corps. Il est recommandé aux réservistes d'emporter une ou deux chemises, un caleçon, une paire de chaussures.

Les frais de route seront remboursés à l'arrivée au régiment. Ceux des réservistes qui seraient en dehors de leur résidence légale perdront leurs droits à tout remboursement. Les réservistes de la marine devront être rendus au port chef-lieu de la circonscription dans laquelle est comprise leur résidence, le 1^{er} septembre, à midi.

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'administration municipale ne nous a pas adressé le programme de la fête de demain.

Ainsi, d'après notre administration, cette fête ne doit pas être la fête de tout le monde.

Dans la nuit de dimanche à lundi, des mains, inconnues jusqu'ici, ont enlevé les drapeaux qui pavoisaient un bateau sur lequel, demain soir, doit se faire entendre la musique municipale.

Chacun porte des soupçons sur cet acte qui ne saurait être approuvé.

Nous lisons dans la *Grand Journal* :

« Généralement, il n'était pas dans les usages d'accorder de congé aux élèves des Ecoles militaires de Saint-Cyr, La Flèche, Saumur, etc., etc., les jours de grande revue. Mais, cette année, non-seulement, comme les autres fois, on lèvera toutes les punitions de consigne et de salle de police, mais encore un congé sera accordé en l'honneur de la fête nationale du 14 juillet.

— On nous assure que la même mesure de clémence pour les punis sera prise dans tous les régiments le jour de la distribution des drapeaux. »

Nous avons annoncé le succès de M. Rivaud à l'Exposition du Mans. Les journaux de Périgueux nous apprennent que notre concitoyen a remporté un succès plus complet encore dans le chef-lieu de la Dordogne. Le jury de Périgueux a décerné à M. Rivaud une médaille d'argent de 1^{re} classe pour ses

préparations à base de glycérine minéralisée pour bains et toilette.

Les généraux commandants les corps d'armée viennent d'être autorisés à mettre des travailleurs militaires à la disposition des cultivateurs à l'époque des récoltes (fenaison, moisson, vendanges, etc.). Ces travailleurs, appartenant à toutes les armes, pourront être détachés de leur corps pendant quinze jours, excepté pendant le temps des grandes manœuvres.

L'indemnité à payer aux militaires employés aux travaux agricoles est fixée, pour le département de Maine-et-Loire, à 1 fr. 30 par jour et la nourriture en nature en plus. Les frais de déplacement des militaires (aller et retour) sont également à la charge des cultivateurs.

Vive l'Anjou!

Personne à Saumur n'a oublié quels brillants succès la musique du 77^e de ligne a obtenu dans le Square, l'an dernier, avec la polka chantée « Vive l'Anjou! » dédiée à M. Sineau, son habile chef, et si souvent fréjolonnée un peu partout depuis cette époque.

Nous apprenons avec plaisir que M. J.-A. Verrier, auteur des paroles de cette polka devenue populaire, vient d'en faire paraître une nouvelle édition, pour piano et chant. Le titre est orné d'une jolie vue de Saumur, prise du pont Cessart, d'après une photographie de M. Coué, l'auteur n'ayant pas oublié l'excellent accueil que sa gracieuse production a reçue en cette ville. Signalons encore l'encadrement formé de vignes grimpances enroulées d'un ruban sur lequel se lisent les noms des meilleurs crus de l'Anjou, tels que : coteaux de Saumur, coulée de Serrant, Varrains, Brézé, Champigny-le-Sec, Bonnezeaux, Quarts-de-Chaume, etc.

« Vive l'Anjou! » sera bientôt sur tous les pianos et dans les mains de tous les dilettantes. Cette charmante polka est en vente, à Saumur, au prix de 50 centimes, chez M. Mercier-Fischer, place de la Bilange.

M. Deribéré-Desgardés, procureur de la République à Châteaugontier, est nommé à Cholet, en remplacement de M. Bruas, démissionnaire.

Vernoil. — Ces jours derniers a été retiré d'une mare de Vernoil le cadavre de Jean Joulain. Il avait, avant de se noyer, attaché à son cou une pierre d'un poids énorme, et avait encore essayé de se lier les deux mains.

ANGERS.

Le Patriote nous apprend que le général commandant la subdivision et les colonels de nos régiments étant à Paris, et la distribution des drapeaux devant avoir lieu à Angers le 25 juillet, la revue qui devait avoir lieu le 14 est renvoyée à cette époque.

TOURS.

Dimanche, trois jeunes gens se sont noyés en se baignant : l'un, âgé de 19 ans, dans la Loire, à Tours; le second, âgé de 16 ans, dans le Cher, même ville, et le troisième dans la Loire, entre Noisay et Vernou.

On annonce le prochain mariage de M. René de la Selle, officier au 2^e chasseurs, actuellement en garnison à Tours, neveu de M. le maréchal de Mac-Mahon, avec M^{lle} Le Normant de Grandcour, dont la mère a donné cet hiver et les hivers précédents des fêtes superbes dans son hôtel de la rue de Courcelles, à Paris.

La famille de la Selle est l'une des plus considérées de l'Orléanais. Quant à M^{lle} de Grandcour, dont les parents sont alliés à la haute aristocratie, elle est, à l'heure actuelle, une des plus riches héritières de Paris.

NANTES.

On lit dans l'Espérance du peuple : « Les dames de la Halle ne sont pas les citoyennes de 1792. Non, mille fois non. Toutes ont voulu contribuer à élever à Jeanne d'Arc un monument digne de cette héroïne chrétienne et française; toutes, entendez-le, messieurs les républicains, et vous

pensez en faire des Jacobines, et vous espérez les entraîner à célébrer la prise de la Bastille! Allons, vous vous trompez; les dames de la Halle sont des femmes de cœur et de dévouement, et c'est avec indignation qu'elles ont appris l'expulsion des Jésuites et les autres expulsions que l'on se propose d'exécuter. En veut-on une preuve? »

» Parmi les congrégations désignées à la proscription, se trouvent les Clarisses, qui, chaque jour, vont quêter dans les marchés, et auxquelles elles remettent joyeusement la part à Dieu, la bonne part, je vous l'assure. Eh bien! ces jours-ci, ces sœurs n'étant pas venues faire leur tournée d'habitude, une députation du marché s'est rendue au monastère leur porter ce qu'elles avaient mis en réserve pour le leur offrir.

» Telles sont les femmes de dévouement que l'on froissera dans leur affection en les chassant de leurs maisons. Si cela importe peu à MM. les républicains, il nous importe à nous de les citer à l'ordre du jour des honnêtes gens, parce qu'elles le méritent; celles-là ne craignent pas de se montrer lorsqu'il y a une bonne et généreuse action à faire; celles-là n'aiment pas les apostats, et elles disent bien haut la répugnance qu'elles éprouvent pour ceux qui ont renié leur foi..... »

RENNES.

Le Conseil municipal de Rennes a voté un crédit de 8,000 fr. pour fêter l'anniversaire du 14 juillet 1789.

« Le 14 juillet 1789, a dit le rapporteur, est le plus beau jour de toute l'histoire de France et peut-être de toute l'histoire. »

Que cet érudit rapporteur lise M. Taine, écrivain républicain non suspect, il verra que même ses amis ne pensent pas comme lui.

POITIERS.

Samedi matin, à 4 heures 3/4, un homme d'équipe de la gare de Poitiers, nommé Baudinot, a apporté au bureau de police le cadavre d'un enfant nouveau-né, enveloppé dans du foin, recouvert d'un journal. Ce petit être a été trouvé dans un wagon de 3^e classé du train 12 venant de La Rochelle et arrivant à Poitiers à 4 heures du soir.

L'enfant était ficelé de fil blanc de la tête aux pieds. Il était nu et sans le moindre linge.

Esperons que la justice, nanti de ces renseignements, parviendra à découvrir le mot de l'énigme.

Publications de mariage.

Henri-Adolphe Moreau, charcutier, et Caroline-Adèle Guillemet, sans profession, tous deux de Saumur.

Adolphe Theis, valet de chambre, de Saumur, et Anne-Philomène Lévêque, femme de chambre, de la Chapelle-sur-Oudon.

Faits divers.

On télégraphie de Perpignan, 12 juillet : « Cette nuit, à deux heures du matin, un immense incendie a complètement détruit le théâtre des Variétés. Les artistes qui étaient dans leurs loges ont sauté par les fenêtres. Six d'entre eux sont très grièvement blessés, entre autres M^{mes} Denis-Robert, Tobie et Jeanne.

La population de Perpignan, la garnison, les autorités civiles et militaires et les pompiers, tous ont fait leur devoir.

» On croit que le feu a été communiqué par le gaz. »

Dimanche, un crime a été commis à Gerardmer (Vosges). Deux gamins de seize à dix-sept ans, paraissant en avoir douze et quatorze, ont tué un jeune homme de dix-neuf ans pour lui voler 50 francs.

La victime a reçu quarante-deux coups de couteau. Un revolver acheté tout exprès n'a pas servi au crime.

Les assassins avaient sur eux une liste de quelques personnes bonnes à voler dont deux garçons de recette.

C'est un peu l'histoire de Gilles et Abadie.

La Reichszeitung de Bonn annonce que le curé de Rinkenbach vient de baptiser le trentième enfant des époux Signer. L'heureux père, Jean-Ulric Signer, compte 64 ans.

Il paraît que ce chiffre n'a été dépassé qu'une seule fois depuis le commencement du siècle. On cite un honnête ramoneur de Markt-Heidenfeld en Franconie, diocèse de Wurzburg, lequel est père de trente-trois enfants.

REVUE FINANCIÈRE.

Paris, 11 juillet 1880.

La semaine qui vient de s'achever n'a été pour notre marché qu'une suite d'hésitations et de reprises. Les incidents de la politique extérieure et intérieure, plus ou moins bien contrôlés, plus ou moins bien interprétés, ont suffi à enrayner plusieurs fois la hausse qui, normalement, caractérise les tendances de notre place.

Sous ces influences, les fluctuations de notre 5 0/0 ont été très étendues et ont été au plus bas 118.15 et au plus haut 119.85. Les tendances s'améliorent donc sur notre fonds d'Etat et il entraîne à sa suite les autres valeurs étrangères, qui avaient, elles aussi, subi dans cette tourmente d'assez graves dépréciations.

On a coté 85.50 sur l'Italien et 76.20 sur le florin d'or 4 0/0 d'Autriche. On sait qu'un coupon semestriel d'intérêt de 2 1/2 0/0 vient d'être payé sur le premier de ces titres.

Les valeurs de nos institutions de crédit des attitudes bien différentes. Bien moins susceptibles que nos rentes d'être atteintes par les faits politiques, quelques-unes d'entre elles ont été l'objet de transactions suivies de la part du comptant. C'est ainsi que la Banque d'escompte, qui vient de payer les 25 fr. complémentaires du dividende de 1879, se traite à 790, cours correspondant à 815.

L'épargne se porte aussi avec empressement sur le Crédit foncier égyptien à 645. Pour donner une idée du degré de prospérité auquel est appelée cette institution, nous dirons que, pendant ces dernières semaines, le chiffre des affaires qu'elle a traitées a été supérieur à 22 millions. C'est d'un heureux présage pour l'avenir.

Depuis l'ajournement des projets de fusion avec la Banque franco-égyptienne, le Crédit mobilier est lourd à 625; la première de ces deux Sociétés fait 675.

Le tirage vient d'avoir lieu sur les obligations 3 0/0 de la Banque hypothécaire; sur ces valeurs, de nombreuses demandes. Les titres de la Société générale française de Crédit sont l'objet d'achats suivis. Ils donnent à leurs cours actuels un taux de capitalisation de près de 20 0/0. L'extension des affaires sociales, conséquence de l'augmentation de la clientèle, assure à ces titres des bénéfices prochains bien importants.

Les transactions sont très animées sur la Banque française et italienne, depuis le succès qu'elle a obtenu dans le placement privilégié des actions de la Banque de Dépôts et d'Amortissement. Cette dernière Société fonctionne depuis le 1^{er} juillet, et sans aucun doute la plus vive faveur attend ses titres sur notre marché.

L'Assurance financière vient de décider qu'un acompte de 13 fr. serait payé sur les bénéfices de l'exercice courant. Selon toutes probabilités, un nouvel acompte ne tardera pas à être payé.

Les bons de l'Assurance financière coûtant 425 fr., sont remboursables à 2,500, par voie de tirages annuels. Ce placement est vivement apprécié des capitaux.

Parmi les valeurs d'assurances, signalons en particulier la Foncière austro-hongroise, très recherchée à 315 et la Fondiaria qui est l'objet de vives demandes dans ces deux branches Vie et Incendie.

BOURSE DE PARIS

DU 12 JUILLET 1880.

Rente 3 0/0.	84 55
Rente 3 0/0 amortissable.	86 40
Rente 4 1/2.	115 »
Rente 5 0/0.	119 50

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 11 juillet 1880.

Versements de 140 déposants (28 nouveaux), 24,473 fr. » c.
Remboursements, 11,390 fr. » c.

BONS PRIVILÉGIÉS

DE L'ASSURANCE FINANCIÈRE

Les bons privilégiés de l'Assurance financière, dans les cours actuels, présentent une valeur de tout repos dont nous recommandons l'achat à tous les capitalistes; ils rapportent en outre près de 7 1/2 0/0; car un coupon de 15 francs est payable depuis le 1^{er} juillet dernier et un autre de même importance le sera prochainement.

On trouverait-on donc une valeur possédant de pareilles garanties avec un semblable revenu?

En effet, on sait que chaque bon de l'Assurance financière est remboursable à 2,500 francs, que ce remboursement est assuré par la capitalisation de rentes françaises, immobilisées et frappées d'inaliénabilité, ainsi qu'il en a été justifié à la chambre syndicale des agents de change de Paris; qu'ils ont en outre, comme garantie, un fonds de réserve, dont les intérêts assurent chaque année largement le paiement de tous les frais et dépenses de la Société.

Ces simples arguments doivent démontrer toute la valeur de ces bons, leur solide garantie et la plus-value certaine à acquérir pour un semblable titre, qui rapporte plus de 7 0/0 lorsque toutes les autres valeurs d'assurance se capitalisent à des taux de 2 1/2, 3,..... 0/0 et dont quelques-unes même ne rapportent absolument rien.

Ces valeurs d'assurances n'ont pas d'autres garanties que celles de l'Assurance financière, c'est-à-dire des rentes ou des immeubles qui sont achetés en représentation de leur capital, et cette garantie peut quelquefois chez elles servir à rembourser des risques.

Dans l'Assurance financière, rien de tout cela, le capital placé en rentes assure par le cumul des intérêts composés le remboursement du bon à 2,500 francs, et rien ne saurait entamer ce dépôt inaliénable.

CREDIT FONCIER DE FRANCE DEUXIÈME EMPRUNT COMMUNAL de 500 millions

EN OBLIGATIONS DE 500 FR. 3 0/0
Avec Lots

Entièrement conformes au type des Obligations communales émises le 5 août 1879.

Les titres consistent en Obligations de 500 francs 3 0/0, remboursables en 60 ans, ayant droit à 6 tirages annuels de lots les 5 février, 5 avril, 5 juin, 5 août, 5 octobre, 5 décembre. Chaque tirage comporte :

1 obligation remboursée par	100.000 fr.
6 obligations remboursées par 5,000 francs, soit	30.000 »
45 obligations remboursées par 1,000 francs, soit	45.000 »

Ce qui fait 53 lots par tirage, pour 200.000 fr. et 318 lots par an pour 1.200.000 fr.

Le 2^e tirage a eu lieu le 5 juin 1880.
Le 3^e tirage aura lieu le 5 août 1880.

Les intérêts des Obligations sont payables les 1^{er} mars et 1^{er} septembre, à Paris, au Crédit Foncier, et, dans les départements, dans toutes les Recettes des Finances.

Les titres sont délivrés sous forme d'Obligations définitives, au fur et à mesure des demandes et moyennant le paiement immédiat de la totalité du prix d'émission, fixé à 485 francs.

Les demandes sont reçues :
A PARIS : au Crédit Foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 19 ;
DANS LES DÉPARTEMENTS : chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux et les Receveurs particuliers des Finances.

Le Docteur Cazenave, en créant l'Amygdaline, a rendu un service signalé à l'hygiène de la peau. Composé du lait pur des amandes, l'Amygdaline Cazenave est la plus agréable comme la plus rafraîchissante des lotions; c'est aussi le meilleur des cosmétiques du teint. Il convient surtout aux peaux fines et délicates, qui supportent mal les corps gras et que viennent affiger parfois de fâcheuses efflorescences farineuses; elle blanchit, les parfume et les entretient dans leur fraîcheur, leur souplesse et leur pureté. — Paris, 47, Avenue de l'Opéra.
Dépôt à Saumur, chez M. Machet, coiffeur.

Marché de Saumur du 10 juillet.

Blé comestible (l ^{re})	—	Huile de noix.	50	130
Blé noué (l ^{re})	44	Huile chènevis.	50	—
Foin (l ^{re})	77	Graine trèfle.	50	—
Halle, moy.	74	— luzerne.	50	—
Seigle.	65	Foin (dr. c.)	780	95
Org.	65	—	780	95
Avoine bar.	50	Paille.	780	54
Fèves.	75	Amandes.	50	—
Pois blancs.	80	Clire-Jannée.	50	190
— rouges.	80	Chanvres 1 ^{re} .	—	—
Graine de lin.	70	— qualité (52 k 500).	—	—
Chenevis.	50	—	—	—
Farine, culas.	157	—	—	—

COURS DES VINS.

Coteaux de Saumur, 1877.	1 ^{re} qualité	125	à	150
Id.	2 ^e id.	—	à	110
Ordin., envir. de Saumur 1877.	1 ^{re} id.	—	à	110
Id.	2 ^e id.	—	à	100
Saint-Léger et environs 1877.	1 ^{re} id.	—	à	110
Id.	2 ^e id.	—	à	100
Le Puy-N.-D. et environs 1877.	1 ^{re} id.	—	à	100
Id.	2 ^e id.	—	à	100
La Vieille, 1877.	—	—	à	90

rouge (2 hect. 20).

Souzy et environs, 1877.	—	—	à	150
Id.	1879.	—	à	—
Champigny, 1878.	1 ^{re} qualité	—	à	115
Id.	2 ^e id.	—	à	130
Id. 1877.	1 ^{re} id.	—	à	—
Id.	2 ^e id.	—	à	—
Varrains, 1877.	—	—	à	—
Varrains, 1878.	—	—	à	150
Bourgueil, 1878.	1 ^{re} qualité	—	à	160
Id.	2 ^e id.	—	à	130
Id., 1877.	1 ^{re} id.	—	à	—
Id.	2 ^e id.	—	à	—
Restigné 1878.	—	—	à	150
Id., 1877.	—	—	à	—
Chinon, 1878.	1 ^{re} id.	—	à	150
Id.	2 ^e id.	—	à	140
Id., 1877.	1 ^{re} id.	—	à	—
Id.	2 ^e id.	—	à	—

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. RAYOU et C^o, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

peuvent sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

De BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluani, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N^o 63,476 : M. le curé Compere, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière de Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORRET, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N^o 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PÉCYLET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BASSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — De BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.		10 h. 30 matin.			
8 15 —					
11 25 —		7 40 soir.		11 h. 45 soir.	
1 17 soir.		4 51 —			
4 55 —					
7 50 —		11 48 —			

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A ANGERS	
5 h. 40 matin.		9 h. 15 matin.		9 h. 45 matin.	
8 35 —		5 17 soir.		8 30 soir.	
12 15 soir.		3 50 —		11 38 —	
6 45 —		10 47 —			

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 40.

P. GODET, propriétaire-gérant.

LA PROTECTION

Société Anonyme

D'ASSURANCES CONTRE LES RISQUES DE TRANSPORT

EXPOSÉ

Le grand succès obtenu par cette Compagnie d'Assurances dans le monde des grandes affaires, la faveur toujours croissante avec laquelle le capital accueille ses actions à la Bourse, la hausse non interrompue qui se produit continuellement sur ses Titres, inscrits à la Cote Officielle, l'extension, aussi régulière que rapide, des opérations de la Société, prouvent une fois de plus qu'une institution reposant sur une base certaine, répondant à un besoin absolu et à une nécessité de premier ordre, fondée par des personnalités inspirant toute confiance par leur grande position dans la haute banque, et sagement administrée par les sommités du monde assureur, n'a aucune peine à se classer immédiatement parmi toutes les premières Compagnies d'Assurances.

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Les Assurances contre les Risques de Transport, dont la Société s'occupe exclusivement, possèdent un grand avantage sur toutes les autres branches d'Assurances. On a toujours bâti des maisons, des palais et des fabriques sans qu'il existe des Assurances-Incendie; les hommes sont nés, ont fondé des familles et sont morts depuis des siècles sans connaître les Assurances-Vie; l'Agriculture, l'Élevage des bestiaux ont bien trouvé moyen de se passer des Assurances-Grêle et Epizootie, et les voyages, autrefois si dangereux, se faisaient bien sans l'existence des Assurances-Accidents.

Mais ce que tous les négociants savent, c'est que

les neuf dixièmes du commerce actuel, que 90 pour cent de transactions internationales seraient complètement impossibles et n'existeraient point du tout sans l'Assurance contre les risques de transport.

Aussi, pendant que toutes les autres branches d'Assurances ont besoin d'une armée d'intermédiaires qui courent de maison en maison pour relancer le client par tous les moyens que leur suggère l'appât de la forte commission allouée, l'ASSURANCE-TRANSPORT se passe le plus souvent de courtiers, entre en rapport direct avec l'Assuré qui a absolument besoin d'elle, et ne choisit, dans le grand nombre d'affaires qu'on lui présente, que celles qui lui conviennent.

CAPITAL SOCIAL

Fondée en 1878 par les premières Maisons de Banque de la place de Paris, au capital de 3,000,000, dont un quart versé, la PROTECTION, au bout du premier exercice, a reconnu la nécessité d'augmenter son capital social.

Le développement prodigieux des affaires de la Société, qui n'était que la conséquence naturelle et prévue des hauts patronages dont elle jouissait, lui imposait le devoir de mettre le fonds social à la hauteur de la grande situation si rapidement acquise; et, dans l'Assemblée générale du 20 septembre 1879, les Actionnaires de la PROTECTION, par leurs propres souscriptions, portèrent le capital à 12,000,000, dont un quart versé.

BÉNÉFICES ACQUIS

Le bilan arrêté au 31 décembre dernier, lorsque

les opérations se traitaient encore sur la base d'un capital de 3,000,000 de francs, soit sur 750,000 francs versés, accuse un bénéfice net de 204,054 francs 74 cent., soit 27 1/2 0/0 du capital versé.

L'Assemblée générale tenue le 22 mars dernier s'est bornée à distribuer aux Actionnaires les intérêts à 5 0/0 et a porté tout le surplus du bénéfice aux réserves ordinaires et extraordinaires.

Voilà la bonne manière de procéder pour une Société qui n'a pas besoin de sacrifier aux nécessités du moment, qui est soucieuse de l'avenir et qui est sûre de fonder une entreprise donnant, dans quelques années, les mêmes résultats surprenants que ceux obtenus par les anciennes Compagnies dont le fonctionnement a été exactement le même.

AVENIR DE LA SOCIÉTÉ

Nous avons vu qu'une Compagnie d'Assurances-Transports dont le crédit est solidement établi, loin d'avoir à faire de grands efforts pour agrandir sa clientèle, n'a qu'à choisir entre les affaires multiples qui se présentent chaque jour. La PROTECTION, grâce aux noms de ses fondateurs, occupe, sous ce rapport, une position tout à fait exceptionnelle, et, si son capital social a été quadruplé, le chiffre de ses affaires a plus que quintuplé.

Si l'on considère encore que presque tous les frais généraux sont les mêmes pour le capital nouveau de 12,000,000 que pour le capital ancien de 3,000,000, on peut se rendre aisément compte de l'augmentation des revenus sur lesquels les Actionnaires peuvent compter d'une manière certaine.

HAUSSE CONSTANTE DES ACTIONS

Depuis que nous avons dirigé l'attention de nos clients sur l'action PROTECTION, ces titres ont cessé de progresser régulièrement, méthodiquement, et, pour ainsi dire, mathématiquement, quelle qu'ait été d'ailleurs la tendance momentanée du marché.

Cette action étant inscrite sur la Cote officielle, est très-aisé d'en surveiller les fluctuations journalières, et sa négociation est des plus faciles, qu'elle peut être effectuée par chacun des agents de change de la place de Paris.

La hausse sur les actions de la PROTECTION est loin d'avoir dit son dernier mot; car, lorsque ces sortes de titres se mettent en mouvement, la progression se chiffre par centaines et par milliers de francs.

L'année dernière, à pareille époque, nous avons recommandé à nos clients la Caisse de Famille, qui environne de 600 francs. Ces titres valent aujourd'hui 1,500 francs; nous sommes convaincus que le mouvement analogue se produira pour l'action PROTECTION, qui ne nécessite, au cours actuel de 770 francs, qu'un débours effectif de 390 francs.

CONCLUSION

Ces quelques données, qui ne contiennent point des appréciations vagues et incertaines, mais des faits précis et incontestables, suffisent pour prouver tout l'avantage qu'il y a à entrer dans une valeur dont le revenu est plus brillant, établi sur des bases irréfragables.

La Maison de Banque I. KOLISCH, 1, rue du Quatre-Septembre, Paris

Se charge de l'achat des Actions de la PROTECTION au cours du jour SANS AUTRE COMMISSION QUE LE COURTAGE DE L'AGENT DE CHANGE

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Temple, n^o 18.

Appartenant à M. Brazille.

Cette maison comprend :

Au rez-de-chaussée, salon, corridor, écurie, bûcher, lieux d'aisances à côté, cuisine, salle à manger, escalier desservant la maison;

Au premier étage, cinq chambres tapissées et lambrissées; cheminée en marbre dans le salon, la salle à manger et trois des chambres au premier;

Trois greniers et une grande mansarde sur le tout;

Et UNE VIGNE, au Pont-Fouchard.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire, et à M^e BOURASSEAU, huissier, à Saumur. (415)

A LOUER

PRÉSENTEMENT

BELLE MAISON BOURGEOISE

Avec cour, remise, écurie et jardin.

Située rue Beaurepaire, n^o 25.

S'adresser à M. LORRAIN-BOUCHEBEAU, 20, rue Saint-Jean, ou à M^e MÉHOUS, notaire. (103)

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Pour cause de cessation d'exploitation.

Le samedi 24 juillet 1880, à une heure de relevée, à Saumur, sur la place de la Bilange,

Il sera procédé, par le ministère de M^e THUBÉ, commissaire-priseur, à la vente publique aux enchères

D'UNE MOISSONNEUSE

EN TRÈS-BON ÉTAT

(Système Samelsohn).

Au comptant, plus 10 0/0.

Le commissaire-priseur, THUBÉ. (419)

A LOUER

Présentement ou pour Noël 1880,

MAGASIN ET APPARTEMENT

S'adresser à la maison GÉRBAUD, 4, rue d'Orléans, à Saumur. (406)

A VENDRE

UN PETIT PHAÉTON à deux roues à balustres, sans capote, ayant très-peu servi.

S'adresser chez MM. FLORISSON, carrossiers, rue d'Orléans, ou à M. GOUZÉ-MARTIN, ancien boulanger, propriétaire à Bagnoux. (404)

MAISON

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Rue du Marché-Noir, n^o 14,

Composée de :

Cinq chambres à coucher, salon, salle à manger, cuisine et jardin.

S'adresser à M. NANCHEUX, quai de Limoges, n^o 66, à Saumur. (289)

A CÉDER

UN MAGASIN

DE ROUENNERIE

Situé au Pont-Fouchard, près Saumur.

Bonne clientèle de campagne.

S'adresser à M. CRUCHET-FALQUE.

MAISON GUÉNAULT

Rue du Port-Cigogne, 2, SAUMUR.

VINS BLANCS ET ROUGES

Du pays et du Midi, à des conditions très-avantageuses.

UN MÉNAGE demande

un emploi pour travail de toute espèce.

S'adresser au bureau du journal.

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

LE CONSEILLER DE L'ÉPARGNE

Propriété de la

BANQUE GÉNÉRALE DES INTÉRÊTS FRANÇAIS

Sera adressé gratuitement tous les Dimanches, et pendant une année, à titre d'essai, à toute personne qui justifiera de sa qualité d'abonné à un Journal Conservateur.

Adressez les demandes à M. le Directeur, 177, Boulevard St Germain, Paris.

MALADIES CONTAGIEUSES

PRÉSERVATION, GUÉRISON RAPIDE et ASSURÉE PAR CAPSULES-INJECTIONS.

Système nouveau, breveté s. g. d. g., pour se soigner soi-même sans seringue, ni injecteurs.

Demandez le CARNET-GUIDE SPÉCIAL, 130 pages avec 9 figures, par le Docteur GOUPIE, 14, rue de Rivoli. — 30 centimes (en timbres-poste) sous bande. — 60 centimes sous pli cacheté. (420)

M. GILBERT-FAUVEL, de Beau-lieu, demande un apprenti.

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE PARAISSANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION: Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

50 FR. DE COUVERTURE

suffisent pour faire des opérations de Bourse.

SEULE MAISON

envoyant tous les jours franco une dépêche gratuite donnant le compte-rendu et les cours de la Bourse du jour.

DÉPÊCHE PARISIENNE

8, Place de la Bourse, S. PARIS.

Saumur, imprimerie P. GODET.